

DELIBERATION N° 68/78 : DENOMINATION DES RUES ET IMPASSES - LOTISSEMENT PROMOGIM  
98 PAVILLONS - ZAC LUDRES-SUD

Sur proposition de M. REINSTADLER, Deuxième Adjoint et rapporteur  
de la Commission VOIRIE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, DECIDE :

- la rue principale du lotissement PROMOGIM 98 pavillons situé dans le quartier des hommes de lettres Z.A.C. LUDRES-SUD reçoit le nom de "rue André MALRAUX",
- les deux impasses situées sur le côté droit de la "rue André MALRAUX", en partant de la rue de la Justice, reçoivent dans l'ordre les noms suivants :

"Impasse Paul FORT"

"Impasse Philippe SOUPAULT"

- les deux impasses situées sur le côté gauche de la rue "André MALRAUX", en partant de la rue de la Justice reçoivent dans l'ordre les noms suivants :

"Impasse André BRETON"

"Impasse Roger Martin du Gard".